



BFT FRANCE EMPLOI ISR

Rapport annuel Septembre 2023

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de gestion : BFT Investment Managers

Sous délégué de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	7
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	25
Comptes annuels	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	35
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	40
Compléments d'information	41
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	56
Inventaire	58
Annexe(s)	60
Information SFDR	61

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions françaises.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.bft-im.com.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

La philosophie d'investissement du fonds:

La philosophie du fonds est triple :

- générer un impact positif sur l'emploi en France en intégrant des données relatives à l'emploi sur le territoire et les régions françaises dans les décisions d'investissement, en lien avec l'Objectif de Développement Durable 8 (ODD 8) de l'Organisation des Nations Unies [1] par :

- une politique d'exclusions
- un score emploi supérieur à l'univers d'investissement
- des actions d'engagement spécifiques
- une politique de dons à une ou plusieurs associations

- privilégier les entreprises les plus vertueuses (selon une approche best in class) qui prennent en compte des critères E.S.G dans la conduite de leur activité et contribuer à la lutte contre le changement climatique avec une empreinte carbone qui doit être en permanence inférieure à son indice de référence par :

- une politique d'exclusions
- un score ESG supérieur à l'univers d'investissement

- investir dans des entreprises françaises, dont la société de gestion juge les fondamentaux solides afin de les accompagner dans la durée ;

[1] <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Univers d'investissement

L'univers d'investissement de l'OPC est composé des actions de l'indice CAC All tradable.

Le gérant pourra investir sur des titres d'entreprises non françaises à hauteur de 10% maximum.

Le gérant pourra investir en dehors de son univers d'investissement à hauteur de 10% maximum.

Méthodologie de gestion

Au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion opère une sélection d'entreprises en combinant quatre approches :

- une recherche d'impact positif sur l'emploi ;
- une approche E.S.G,
- une approche carbone,
- et une approche fondamentale basée sur des critères financiers ;

Séquencement des étapes du processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule de la manière suivante :

- *encadrement préalable de l'univers d'investissement selon deux axes :*

o exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi »),

o exclusion de 20% des entreprises les plus mal notées de l'univers d'investissement sur la base de critères ESG dont F et G.

- *puis analyses financières et extra-financières de chacun des titres de l'univers d'investissement obtenu après les exclusions ci-dessus :*

o intégration du score emploi selon les critères détaillés après,

o intégration de l'empreinte carbone,

o intégration des principes de gestion ESG d'Amundi.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

- enfin construction du portefeuille basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec les objectifs suivants :

- le score emploi du fonds est supérieur au score emploi de son univers de référence,
- pilotage de la note ESG pondérée du portefeuille afin de s'assurer qu'elle est supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement,
- pilotage de l'empreinte carbone du portefeuille afin qu'elle soit en permanence inférieure à celle de son univers de référence.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques encourus par les actionnaires sont les suivants :

Risque actions :

Le risque lié aux actions est le risque de baisse de la valeur des actions ou des indices auxquels les actifs du fonds sont exposés compte tenu des variations potentiellement importantes des marchés des actions. Par ailleurs, la performance du fonds dépend des sociétés sélectionnées par le gérant. Il existe ainsi un risque que ce dernier ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le risque de baisse de la valeur liquidative du fonds est d'autant plus important que le gérant investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations, dont l'actif peut connaître, de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM n'offre aucune garantie, ni protection ; les fluctuations de marché peuvent l'amener à ne pas restituer l'intégralité du capital initialement investi.

Risque de liquidité :

Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Sur le mois, le message des principales banques centrales reste ferme et se concrétise par de sensibles hausses des taux directeurs visant à contrarier une inflation qui franchit les 10% dans de nombreux pays. Au niveau international, le conflit russo-ukrainien n'a de cesse, la Chine a vu la reconduction pour un troisième mandat du président Xi Jinping, alors que les tensions avec les US sur la fabrication de certains semi-conducteurs pouvant servir aux armées respectives sont palpables. Au niveau des sociétés, le début de mois a été marqué par les craintes sur l'état des liquidités de la banque Helvétique Crédit Suisse, faisant planer un doute sur le secteur bancaire dans sa globalité. Dans ce contexte pourtant tendu, le mois d'octobre s'achève sur un fort rebond de 8.00% sur le CAC AT. Notons que c'est la plus forte progression mensuelle depuis le début de l'année, même scénario à Wall Street. De fait le fonds a réalisé une sous performance de plus de 50bp avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Sur la période, la sous exposition au secteur industriel et aux financières ainsi que l'exposition aux ressources naturelles ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition aux biens de consommation et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Alstom et Thales, mais a souffert du fort replis d'Eramet dans le sillage de sa publication trimestrielle, et de l'absence d'Airbus. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement allégé notre exposition aux énergies traditionnelles comme TotalEnergie et renforcé nos positions sur le luxe (LVMH), la défense (Thales), et l'assurance (AXA). Notons également une réduction de la sous exposition aux semi-conducteurs. Dans ce contexte de manque de visibilité (guerre en Ukraine, inflation persistante et remontée des taux) nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation (pricing power, gestion des marges) et offrant un maximum de visibilité (carnets de commandes long terme, métiers de niche) : Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma, et restons sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

Novembre 2022

Sur le mois, le message des principales banques centrales reste ferme et cohérent, permettant aux investisseurs d'anticiper de sensibles hausses des taux en décembre et par-delà, pour l'année à venir, une accalmie sensible de l'inflation constatée au niveau mondiale. Au niveau domestique, les résultats en provenance des entreprises ont déjoué le pessimisme des investisseurs après un deuxième trimestre déjà de belle facture. Dans ce contexte le mois de novembre a poursuivi le fort rebond initié le mois précédent et s'achève lui aussi sur une belle progression de plus de 7% sur le CAC-AT. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives accumulées dès le début d'année. Sur la période, la sous exposition aux secteurs des biens de consommation, de la distribution et des banques, ainsi que l'exposition au secteur automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition aux industrielles et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Alstom, Soitec, et Eramet, mais a souffert des replis de Thales et de l'absence de l'Oréal et BNP. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement allégé nos positions sur Eiffage et Neuron et renforcé nos positions sur le luxe (LVMH) et la santé (Sanofi). D'autre part nous avons initié une position sur Rémy Cointreau pour diversifier notre allocation sur le secteur de l'alimentation et des boissons. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, la fin de mois est contrariée par les craintes pour l'économie suscitées par les manifestations en Chine contre la politique "zéro COVID-19". D'autres part avec l'arrivée de l'hiver, le conflit ukrainien est ponctué de soubresauts qui peuvent faire craindre à son durcissement ou à son extension, les négociations ne semblant pas d'actualité. D'autre part, il semble prématuré de considérer que le pic d'inflation a été atteint au sein de la zone euro. Dans ce contexte de manque de visibilité, nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation (pricing power, gestion des marges) et offrant un maximum de visibilité (carnets de commandes long terme, métiers de niche) : Ainsi, nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma Sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

Décembre 2022

Sur le mois, les actions des principales banques centrales sont restées cohérentes avec leurs anticipations des mois qui précèdent. Ainsi, sans surprise, la FED et la BCE ont remonté leurs taux directeurs. Dans le même temps les chiffres de l'emploi sont restés solides, alimentant une fois de plus les craintes

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

inflationnistes. Dans ce contexte le mois de décembre a marqué le pas avec un repli de 3.6% sur le CAC-AT succédant cependant à deux mois de forte hausse, (plus de 16%). Cette pause permet cependant d'anticiper la nouvelle année sans zone de surchauffe. Le fonds a réalisé une performance en ligne avec son indice de référence en maintenant ses positions défensives. Sur la période, la sous exposition au secteur industriel, aux banques et aux énergies fossiles ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition aux constructeurs automobiles et à la distribution et la surexposition à la santé et aux matières premières ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Biomérieux, Eramet et sa sous-exposition à Kering et Stellantis, mais a souffert du repli de Worldline dont les attentes 2023 s'avèrent plus difficile que prévues et de l'absence d'Airbus qui malgré des retards de livraison, reste soutenu par les spéculations autour d'Atos. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement sorti notre position sur EDF suite au rachat par l'Etat, soldé notre position sur Hydrogène de France, et allégé notre position sur TotalEnergie. Par ailleurs nous avons renforcé nos positions sur l'assurance (AXA), la chimie (Air Liquide) et Dassault Système pour la partie technologique. Si les marchés pourraient partir sur de bonnes bases, les perspectives d'avenir sur le plan économique semblent dessiner une reprise lente et les risques de recession, d'un net ralentissement de la croissance chinoise, d'absence de fin du conflit russo-ukrainien et des problèmes énergétiques induits sont autant de freins pour stimuler la consommation mondiale. Ainsi, la combinaison d'une production économique plus faible et d'une inflation élevée signifie qu'il y aura de nombreuses raisons pour les baissiers de vendre dans la force et pour les haussiers d'acheter dans la faiblesse. C'est pourquoi nous conservons un biais défensif et exigeant sur la solidité financière des sociétés sur lesquelles nous investissons.

Janvier 2023

Sur le premier mois de l'année, les données macroéconomiques, la réouverture de l'économie chinoise et l'éloignement de la crainte d'un rationnement énergétique ont poussé les investisseurs à repondérer à la hausse le risque de leurs investissements. Au niveau domestique, les premiers résultats en provenance des entreprises sont également satisfaisants même si les anticipations sont empreintes de prudence. Dans ce contexte euphorique, toutes les classes d'actifs enregistraient de significatives hausses, et le dollar s'affaiblissait. Les actions européennes ont surperformé les US, le CAC All Tradable enregistrant une progression remarquable de plus de 9%. Le fonds a nettement sous performé son indice de référence de près de 3%, pénalisé par ses positions défensives et ses fortes sous-pondérations aux valeurs les plus cycliques. Ainsi, la sous exposition au secteur bancaire, aux biens de consommation et la surpondération au secteur de la pharma et des services aux collectivités ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition pétrole et gaz a eu un effet favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Alstom, Worldline, et de sa sous exposition à TotalEnergie, mais a souffert de ses positions sur Biomérieux, Soitec et surtout d'Ubisoft qui n'arrive pas une fois de plus, à sortir son contenu dans les délais prévus. En ce qui concerne les mouvements, dans le sillage des publications emplois des sociétés, nous avons amorcé des mouvements visant à arbitrer les sociétés ayant obtenues de mauvaises notations emplois dans leur ensemble vers celles dont les résultats positifs sont les plus significatifs. Ainsi, nous avons réduits nos positions sur TotalEnergie, Michelin et initié des positions sur Imérys et Rémy Cointreau. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, que la demande semble résiliente, la capacité des ménages et des entreprises à maintenir cette dynamique de consommation et d'investissement semble quelque peu fléchir. A ceci, s'ajoute quelques risques d'essoufflement de la baisse du taux de chômage. Notons également une escalade notoire de l'approvisionnement et de l'utilisation en matériel militaire dans le conflit ukrainien, et ce de part et d'autre. Dans ce contexte d'exceptionnelle progression des marchés mais aussi de manque de visibilité, nous privilégions notre positionnement à la fois équilibré et défensif et nous focalisons sur les sociétés qui créent le plus d'emploi, résilientes en période d'inflation, pouvant s'appuyer sur de solides carnets de commandes ou une demande consistante. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, l'automobile, et le pétrole.

Février 2023

Après un mois de forte hausse, Février a été un mois plus calme mais bien orienté pour l'Europe alors que les marchés US et les marchés émergents clôturaient en baisse. Sur le mois, la préoccupation était, une nouvelle fois, la hausse des anticipations d'inflation. L'Europe profitait alors pleinement de la réouverture de la Chine avec un retour progressif et enfin perceptible du tourisme. Notons également que les publications des résultats annuels en provenance des entreprises sont restées majoritairement de qualité. Dans le même temps la période enregistre un rebond du dollar américain et la dernière publication du taux de chômage en France s'établit à 7.2%. Dans ce contexte le mois de février poursuit la hausse initiée en début d'année et s'achève lui aussi sur une progression de 2.6% sur le CAC AT. Soulignons que les petites ont surperformé les larges

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

capitalisations. Le fonds a sous performé son indice de référence de 0.74% en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous exposition au secteur de l'automobile, des voyages et des banques ont eu un impact négatif, alors que l'exposition aux matières premières, à l'assurance, aux industrielles et aux médias ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Thales, Eramet et Rothschild mais a souffert des replis de la Française des jeux, de Valéo et de l'absence de Stellantis, Airbus, et des banques comme BNP. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement poursuivi notre rebalancement pour prendre en compte les dernières données emplois publiées par les entreprises et portées à notre connaissance. Ainsi nous sommes sortis de sociétés comme TotalEnergie, Danone ou Michelin qui ne satisfont plus nos critères de sélection au niveau de leur politique emploi pour nous positionner sur Fnac Darty, Valéo et renforcer nos positions sur Sanofi, Engie ou encore Rémy Cointreau. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, le conflit ukrainien perdure, et les risques de nouvelles tension inflationnistes ne sont pas à exclure. Au niveau domestique les mouvements sociaux anticipés pour mars pourraient aussi peser sur l'accumulation des bénéfices qui constitueront les résultats des premiers trimestres des sociétés. Par prudence, nous privilégions les sociétés résilientes en période d'inflation. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Au final nous maintenons notre exposition prudente et conservons des positions que nous considérons comme défensives.

Mars 2023

Après deux mois de forte hausse sur les principales places financières, le marché, bien que marquant le pas, a trouvé la force en fin de mois pour terminer en territoire positif. Sur le mois, la préoccupation se focalisait sur la situation financière de banques américaines aux ratio de solvabilité trop fragilisées par les successives et sensibles hausses de taux de ces derniers trimestres. En Europe, notons qu'en dehors de Credit Suisse, il ne semble pas que la contagion aux autres banques européennes puisse se propager de part les contraintes structurelles imposées par la commission européenne. Notons également que les dernières publications des résultats annuels en provenance des entreprises sont restées majoritairement de qualité. Dans le même temps la période enregistre une stabilité de la parité euro/dollar américain et la dernière publication du taux de chômage en France s'établit à 7.2% Dans ce contexte le mois de mars enregistre une hausse de 0.39% sur le CAC All Tradable. Soulignons que les larges ont surperformé les petites et moyennes capitalisations. Le fonds est resté au contact du marché tout en maintenant des positions défensives initiées en fin d'année Sur la période, la sous exposition au secteur des biens de conso personnel et à l'alimentaire ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur bancaire, au pétrole et la surexposition à la pharma ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Sanofi, Engie, et de l'absence de BNP, mais a souffert des replis d'Alstom, Axa et de l'absence de L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement pris des bénéfices sur la défense (Thales) et le Luxe (LVMH) et renforcé nos positions sur Neoen, Id Logistics et Vilmorin. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, le conflit ukrainien perdure, et les risques de nouvelles tension inflationnistes ne sont pas à exclure. Certes, les anticipations de croissance semblent faire disparaître les risques d'inflation dans la zone euro. Au niveau domestique les mouvements sociaux sont restés canalisés, la réforme des retraites adoptée. Pour autant la nervosité des marchés lors du soubresaut des banques, l'augmentation des risques de défaut pour les sociétés les plus sensibles aux successives hausses des taux nous amène à une certaine prudence. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel. Nous restons donc investit en conservant malgré tous des positions que nous jugeons solides.

Avril 2023

Après un trimestre très porteur pour la majeure partie des places boursières, le mois d'avril a prolongé la tendance haussière ; Alors que le choc bancaire constaté en mars semble s'estomper, que la volatilité s'est apaisée, que les niveaux de consommation se maintiennent, les investisseurs ont poursuivi leur appétence pour les actifs risqués à savoir les actions. Pourtant, même sans contraction, la croissance ralentit. L'inflation bien qu'en repli s'autoalimente par la transition énergétique nécessitant de nombreux investissements, par des volontés de politiques plus souveraines comme en Europe voir protectionnistes comme aux Etats-Unis. De fait, les politiques monétaires que prendront les banques centrales focalisent l'attention du marché. Notons également, que les premières publications des résultats trimestriels en provenance des sociétés, bien que contrastés, sont majoritairement de qualité. Dans le même temps le taux de chômage en France s'établit à 7.2%. Dans ce contexte le mois d'avril enregistre une hausse de 2.8% sur le CAC All Tradable portant l'indice sur son plus haut historique. Soulignons que les larges capitalisations ont surperformé les petites et les moyennes. Le fonds a sous performé son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au secteur industriel, aux biens de conso personnel et aux banques ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur de la construction et de l'automobile ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Essilor, Engie et des absences de TotalEnergie et Stellantis mais a souffert des replis de Valéo, Néoen et Alstom et de l'absence de L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Gécina et FDJ, pris des bénéfiques sur le luxe (Lvmh) et renforcé nos positions sur Covivio, Fnac Darty et Essilor. Si les marchés sont pour l'heure bien orientés, quelques signes d'essoufflement semblent se faire jour et les investisseurs attendent avec impatience les discours des banques centrales. Entre une inflation qui peine à diminuer alors que la croissance s'érode et que le conflit ukrainien perdure, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

Mai 2023

Après un mois d'avril qui propulsait le marché français sur ses plus hauts historiques, la période a commencé par des hausses de taux de 25bp de part et d'autre de l'atlantique. La Fed ayant probablement ralenti son programme de hausse pour ne pas affaiblir un secteur bancaire régional fragilisé. Dans le même temps l'inflation aux US restait vigoureuse, mais en sensible décélération en Europe en profitant d'un effet de base favorable sur l'énergie et l'alimentation. Sur le marché du travail, l'emploi US reste toujours aussi solide et la demande toujours aussi forte. En France, la tendance est aussi bien orientée et le taux de chômage enregistre un nouveau record en s'établissant à 7.1%. La poursuite des publications des résultats trimestriels en provenance des sociétés, bien que contrastés, ont été majoritairement de qualité bien que les perspectives exprimées soient prudentes. Dans ce contexte le mois de mai enregistre une baisse de 3.74% sur le CAC All Tradable. Soulignons que pour une fois depuis longtemps les larges capitalisations ont sous-performé les petites et les moyennes. Le fonds est resté en ligne avec son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la période, la surperformance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au secteur bancaire et la surexposition au secteur immobilier ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur pétrole et gaz et aux biens de consommation personnelle ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Alstom, mais aussi Villmorin qui profite de l'OPAS initiée par Limagrain, et des absences de TotalEnergie et l'Oréal mais a souffert des replis de Euronext et Covivio et de l'absence de Schneider et Société Générale. En ce qui concerne les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des secteurs défensifs comme la pharma, les services aux collectivités et l'assurance au détriment du luxe et des valeurs de croissance. Notons l'initialisation d'une position sur Bonduelle pour réduire notre sous exposition à l'alimentaire. Si les fondamentaux des entreprises restent de qualité et la valorisation des marchés pas excessive, le marché français est très sensible à l'ouverture de la chine qui s'avère plus faible que prévue. D'autre part, après deux trimestres consécutifs de croissance en baisse nos voisins allemands sont entrés techniquement en récession affaiblissant le marché européen dans son ensemble. Avec ces incertitudes, le conflit ukrainien perdure, c'est pourquoi nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective.

Juin 2023

Après un mois de mai qui consolidait la nette tendance haussière des marchés initiée en tout début d'année, Les bourses ont repris le chemin de la hausse pour clôturer très proche des plus hauts historiques. Les banques centrales ont de part et d'autre de l'atlantique repris une posture volontariste ; Ainsi la BCE augmentait son taux directeur de 25bp évinçant pour l'heure toute pause dans la poursuite du resserrement monétaire. Dans ce contexte européen, où les tensions sous-jacentes de l'inflation sont encore trop fortes alors que la consommation est atone, l'emploi ne faiblit pourtant pas et le mois enregistre une hausse de 3.68% sur le CAC All Tradable. Soulignons que les larges capitalisations ont surperformé les petites et les moyennes. Le fonds est en retrait de son indice de référence avec et en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition au secteur de l'immobilier ainsi qu'à la pharma ont eu un impact négatif, alors que la sous exposition au secteur pétrole et gaz ainsi qu'à l'alimentaire ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Soitec, Engie et Valéo mais a souffert des replis de Worldline et Covivio et de l'absence de Stellantis, Airbus et L'Oréal. En ce qui concerne les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des secteurs défensifs comme la pharma, les services aux collectivités et l'assurance au détriment du luxe et des valeurs de croissance. Notons également la cession complète de notre position sur Villmorin & Compagnie suite à l'OPA de Limagrain. Les fondamentaux des entreprises restent de qualité et la valorisation des marchés peu excessive, la baisse attendue des résultats

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

des sociétés ne se réalise pas ; En revanche les mauvaises nouvelles sont fortement sanctionnés. Au niveau de l'énergie, et même si les réserves sont au plus haut, l'absence d'avancées dans le conflit ukrainien conjugué à une politique européenne dispersée font peser d'ores et déjà un risque sur la fin d'année. D'autre part la réouverture de la Chine peine à délivrer les espérances de croissance pour les pays de la zone euro, au premier l'industrie allemande. Avec ces incertitudes, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

Juillet 2023

Depuis les plus haut du mois d'avril, les marchés européens oscillent entre prise de bénéfices et réinvestissements liés en partie aux différentes tombées de dividende. Le mois de juillet fut marqué par la concomitance des hausses de taux (25bp pour la FED et la BCE) et les publications semestrielles des entreprises. Ces dernières étaient très majoritairement positives aidées en cela par les différentes hausses de prix passées lors des pics inflationnistes. Pour autant ces publications se traduisaient souvent par des prises de bénéfice ponctuelles et éphémères. Dans ce contexte le mois s'achevait une fois de plus proche des plus hauts historiques sans pouvoir les franchir et poursuivre la tendance haussière amorcée en janvier. Ainsi, le CAC All tradable enregistre une progression de 1.5%. Notons une légère mais nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. Le fonds est légèrement en retrait de son indice de référence en maintenant des positions défensives. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la surexposition au secteur de l'immobilier et la sous-exposition au secteur de l'automobile ont eu un impact négatif, alors que les positions au secteur industriel des biens et services et la sous exposition au secteur des biens de consommation ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Soitec (+36bp), GTT (Gaztransport & Technigaz) (+18bp) et TF1 (+18bp) mais a souffert des replis de Nexity (-18bp), Imérys (-18bp) et Thales (-10bp) et de l'absence de Stellantis (-27bp) En ce qui concerne les mouvements, nous avons allégé nos positions sur Engie et Rémy Cointreau et principalement renforcé Fnac Darty et Bureau Véritas Si les marchés restent solides, La dynamique haussière s'essouffle et l'absence de catalyseurs se heurte aux regains d'intérêt pour les produits de taux induits par les hausses récurrentes des taux directeurs. Certes les derniers chiffres du commerce extérieur ont induit une hausse des prévisions de croissance, mais en grande partie ceux-ci s'appuient sur une consommation atone et de forte exportations militaires. Au niveau de l'énergie, l'absence d'avancées dans le conflit ukrainien conjugué à une politique européenne dispersée font peser d'ores et déjà un risque sur la fin d'année. D'autre part la réouverture de la Chine peine à délivrer les espérances de croissance pour les pays de la zone euro. Avec ces incertitudes, nous conservons une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de conso personnel.

Août 2023

En début de mois, période estivale marquée par de faibles volumes, les interrogations sur la croissance chinoise couplées à de moroses enquêtes de conjoncture ont poussé les marchés à osciller à la baisse. Cependant, le symposium très attendu de Jackson Hole rassurait en fin de mois en communiquant sur les progrès enregistrés sur l'évolution de l'inflation. Notons pour la première fois depuis les années covid un léger infléchissement du taux de chômage France passant de 7.1% à 7.2%. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli contenu, une fois de plus proche des plus hauts historiques. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 2,36%. Notons une légère mais nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. En maintenant des positions défensives, le fonds est en retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est plus marquée par le choix de valeur que par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au pétrole et gaz et la sous-exposition au secteur bancaire ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des biens de consommation et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Sanofi (+11bps), et de l'absence de Stellantis (+12bps) et de Pernod-Ricard (+15bps) mais a souffert de l'absence de Total Energie (-53bps), et des replis de Worldline (-31bps) et Valéo (-17bps). En ce qui concerne les mouvements, nous avons principalement soldé notre position sur Neurones et allégé Rémy Cointreau. Dans le même temps nous avons renforcé Worldline et Eurazéo. Si les banques centrales n'excluent pas un ralentissement du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux en septembre. Certes, les marchés restent solides, mais la dynamique haussière peine à trouver un second souffle ; Le regain d'intérêt pour les produits

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

de taux induit par les hausses récurrentes des taux directeurs, l'absence d'avancées positives dans le conflit ukrainien auquel s'ajoute le conflit nigérien grand fournisseur d'uranium pour la France, et enfin la congestion du trafic maritime imputable à des niveaux d'eau trop bas sont autant d'incertitudes qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur les banques, les biens de consommation.

Septembre 2023

En cette rentrée, les marchés, bien que revenus sur des volumes d'échanges usuels, ont fait preuve d'attentisme ; L'attention se focalisant sur les banques centrales, moins sur leurs décisions que sur le message les accompagnant. Si la Fed devrait bientôt terminer son cycle de hausse des taux, tout en les laissant à des niveaux élevés. La BCE, malgré une bonne progression de la désinflation, poursuit sa politique de resserrement. Au niveau domestique, Les publication sur le secteur des services ont montré des signes d'affaiblissement. De plus la hausse des taux réels, l'affermissement récents du dollar et du Brent mettent sous pressions les multiples des marchés actions. Les chiffres de l'emplois sont restés fermes outre atlantique et rappelons que le taux de chômage en France est stable à 7.2%. Dans ce contexte le mois s'achevait sur un repli significatif, mais tout en restant dans le canal dessiné depuis les plus hauts du mois d'avril. Soulignons cependant que ce maintien, au-dessus des 7200 points sur le CAC, reposait en grande partie sur la forte progression des valeurs pétrolières. Ainsi, le CAC All Tradable enregistre une baisse de 2,63% avec une sensible et nouvelle surperformance des larges capitalisations qui sont jugées structurellement plus solides pour absorber le choc des différents resserrements monétaires. En maintenant des positions défensives, le fonds est en fort retrait de son indice de référence. Sur la période, la sous-performance est à la fois marquée par le choix de valeur et par l'allocation sectorielle. Notons que la sous exposition au pétrole et gaz et la sous-exposition au secteur automobile ont eu un impact négatif, alors que la sous-exposition au secteur des biens de consommation et la surexposition à la santé ont eu un impact favorable. Sur le front des valeurs le portefeuille a profité de son exposition sur Axa et Sanofi (+11bps), et de l'absence de Pernod Ricard (+20bps) et de Airbus (+15bps) mais a souffert de l'absence de Total Energie (-85bps), et des replis de Voltalia (-28 bps) et Alstom (-22bps). En ce qui concerne les mouvements, nous avons soldé nos positions sur Guerbet et Rothschild, allégé Spie et Rémy Cointreau. Dans le même temps nous avons renforcé LVMH, Sanofi, Air liquide et Axa. Si les banques centrales n'excluent pas un ralentissement du resserrement monétaire, elles s'accordent pour constater que la bataille contre l'inflation n'est pas encore gagnée, ce qui pourrait faire place à de nouvelles hausses de taux pour la fin de l'année repoussant la stabilité monétaire à 2024. Certes, les marchés restent solides, mais la dynamique haussière peine à trouver un second souffle ; Le regain d'intérêt pour les produits de taux induit par les hausses récurrentes des taux directeurs, l'affaiblissement de la capacité des entreprises à augmenter les prix, l'absence d'avancées positives dans le conflit ukrainien auquel s'ajoute l'instabilité au Niger grand fournisseur d'uranium pour la France, et enfin la congestion du trafic maritime sont autant d'incertitudes qui nous poussent à conserver une politique d'investissement prudente et sélective. Ainsi nous sommes surpondérés sur les services aux collectivités, l'assurance, la pharma et sous-pondérés sur le pétrole, les banques et les biens de consommation.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT FRANCE EMPLOI ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - I (C) en devise EUR : 17,24% / 25,02% avec une Tracking Error de 3,52%,
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - L (C) en devise EUR : 16,41% / 25,02% avec une Tracking Error de 3,53%,
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - MS (C) en devise EUR : 17,66% / 25,02% avec une Tracking Error de 3,52%,
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - P (C) en devise EUR : 16,32% / 25,02% avec une Tracking Error de 3,53%,
- Part BFT FRANCE EMPLOI ISR - PM (C) en devise EUR : 16,70% / 25,02% avec une Tracking Error de 3,53%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	103 913 788,34	106 647 148,37
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	13 385 983,51	3 175 196,16
SANOFI	13 793 249,00	917 002,24
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	6 838 313,33	6 196 131,36
AXA SA	9 751 521,67	1 336 257,34
TOTALENERGIES SE	2 560 221,60	7 865 948,02
ESSILORLUXOTTICA	8 710 255,14	1 545 943,30
ENGIE	7 881 969,76	1 066 044,81
THALES SA	7 367 413,60	1 450 524,19
AIR LIQUIDE SA	7 703 356,42	712 755,74

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none">. Revenus (*). Autres revenus Total des revenus <ul style="list-style-type: none">. Frais opérationnels directs. Frais opérationnels indirects. Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

BFT FRANCE EMPLOI ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale BFT FRANCE EMPLOI ISR relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BFT FRANCE EMPLOI ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BFT FRANCE EMPLOI ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.12 15:16:00 +0100



Comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	185 556 080,50	54 354 838,24
Actions et valeurs assimilées	184 150 577,25	49 905 474,23
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	184 150 577,25	49 905 474,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 405 503,25	4 021 989,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 405 503,25	4 021 989,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		427 375,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		427 375,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	21 382,31	609 947,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres	21 382,31	609 947,00
COMPTES FINANCIERS	98 990,98	172 921,41
Liquidités	98 990,98	172 921,41
TOTAL DE L'ACTIF	185 676 453,79	55 137 706,65

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	175 927 224,79	52 666 136,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 119 345,25	959 416,60
Résultat de l'exercice (a,b)	4 210 519,50	965 223,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	185 257 089,54	54 590 776,30
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		427 375,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		427 375,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		427 375,00
Autres opérations		
DETTES	419 364,25	119 555,35
Opérations de change à terme de devises		
Autres	419 364,25	119 555,35
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	185 676 453,79	55 137 706,65

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022		4 092 085,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 721,64	
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 215 976,07	835 085,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 222 697,71	835 085,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	865,63	2 916,46
Autres charges financières		
TOTAL (2)	865,63	2 916,46
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 221 832,08	832 168,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 322 508,74	198 066,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 899 323,34	634 102,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 311 196,16	331 120,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 210 519,50	965 223,50

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140039K8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC,
FR00140039H4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC,
FR00140039G6 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC,
FR00140039F8 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC,
FR0014005EZ2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC,
FR00140039I2 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR ESR-C : Taux de frais maximum de 0,80% TTC,
FR00140039M4 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PERI-C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC,
FR001400IH10 - Part BFT FRANCE EMPLOI ISR N-C : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le fonds, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing du fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du fonds peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	54 590 776,30	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	160 908 577,55	70 698 441,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-40 266 884,71	-11 317 168,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 823 877,75	1 242 819,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-709 863,71	-587 076,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	894 752,00	480 824,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-302 927,00	-391 511,50
Frais de transactions	-1 014 668,85	-223 277,53
Différences de change	55,47	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 006 696,40	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 512 307,03	-5 519 003,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 519 003,43	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	427 375,00	-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-427 375,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	427 375,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 899 323,34	634 102,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	185 257 089,54	54 590 776,30

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							98 990,98	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	98 990,98	0,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 882,31							
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	21 382,31
TOTAL DES CRÉANCES		21 382,31
DETTES		
	Achats à règlement différé	10 939,41
	Frais de gestion fixe	152 820,87
	Autres dettes	255 603,97
TOTAL DES DETTES		419 364,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-397 981,94

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	76,446	8 350 800,83
Parts rachetées durant l'exercice	-18,639	-1 954 901,43
Solde net des souscriptions/rachats	57,807	6 395 899,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	101,825	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Parts souscrites durant l'exercice	78 684,629	8 470 471,26
Parts rachetées durant l'exercice	-11 053,760	-1 210 098,71
Solde net des souscriptions/rachats	67 630,869	7 260 372,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	78 004,569	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	126,225	12 188 511,01
Parts rachetées durant l'exercice	-165,421	-17 687 673,40
Solde net des souscriptions/rachats	-39,196	-5 499 162,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	288,029	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Parts souscrites durant l'exercice	41 165,091	4 341 090,37
Parts rachetées durant l'exercice	-4 125,036	-433 090,32
Solde net des souscriptions/rachats	37 040,055	3 908 000,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 040,055	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	13,000	1 298 788,48
Parts rachetées durant l'exercice	-10,000	-982 296,75
Solde net des souscriptions/rachats	3,000	316 491,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3,000	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	581 607,660	60 919 774,71
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	581 607,660	60 919 774,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	581 607,660	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	286 715,638	28 281 505,68
Parts rachetées durant l'exercice	-28 469,812	-3 095 124,28
Solde net des souscriptions/rachats	258 245,826	25 186 381,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	314 182,400	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	347 318,891	37 057 635,21
Parts rachetées durant l'exercice	-136 286,529	-14 903 699,82
Solde net des souscriptions/rachats	211 032,362	22 153 935,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	372 241,859	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	73 167,28 0,80
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	97 311,49 1,45
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	156 412,99 0,43
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	12 588,50 0,80
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	440,09 0,21
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	28 110,14 1,25
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	442 482,01 1,50

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	511 996,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 405 503,25
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	1 405 503,25
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 405 503,25

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	4 210 519,50	965 223,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 210 519,50	965 223,50

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	263 183,24	85 854,59
Total	263 183,24	85 854,59

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	145 287,20	16 936,63
Total	145 287,20	16 936,63

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	852 332,51	818 556,83
Total	852 332,51	818 556,83

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	84 211,00	
Total	84 211,00	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	125,62	
Total	125,62	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 515 099,57	
Total	1 515 099,57	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	561 402,76	63 380,33
Total	561 402,76	63 380,33

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	788 877,60	-19 504,88
Total	788 877,60	-19 504,88

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 119 345,25	959 416,60
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	5 119 345,25	959 416,60

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	315 329,02	108 977,03
Total	315 329,02	108 977,03

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	241 255,46	-1 930,20
Total	241 255,46	-1 930,20

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	887 023,77	668 395,29
Total	887 023,77	668 395,29

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	90 359,99	
Total	90 359,99	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	520,97	
Total	520,97	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 485 990,17	
Total	1 485 990,17	

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	956 611,46	143 633,24
Total	956 611,46	143 633,24

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 142 254,41	40 341,24
Total	1 142 254,41	40 341,24

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	54 590 776,30	185 257 089,54
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C en EUR		
Actif net	4 041 235,78	10 960 181,84
Nombre de titres	44,018	101,825
Valeur liquidative unitaire	91 808,70	107 637,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 475,73	3 096,77
Capitalisation unitaire sur résultat	1 950,44	2 584,66
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C en EUR		
Actif net	954 204,11	8 352 083,13
Nombre de titres	10 373,700	78 004,569
Valeur liquidative unitaire	91,98	107,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,18	3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	1,63	1,86
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C en EUR		
Actif net	29 831 155,38	30 894 801,76
Nombre de titres	327,225	288,029
Valeur liquidative unitaire	91 164,04	107 262,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 042,61	3 079,63
Capitalisation unitaire sur résultat	2 501,51	2 959,18
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C en EUR		
Actif net		3 711 786,43
Nombre de titres		37 040,055
Valeur liquidative unitaire		100,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		2,43
Capitalisation unitaire sur résultat		2,27

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2022	29/09/2023
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C en EUR		
Actif net		282 815,74
Nombre de titres		3,000
Valeur liquidative unitaire		94 271,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		173,65
Capitalisation unitaire sur résultat		41,87
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C en EUR		
Actif net		58 353 140,35
Nombre de titres		581 607,660
Valeur liquidative unitaire		100,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		2,55
Capitalisation unitaire sur résultat		2,60
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C en EUR		
Actif net	5 067 051,34	33 103 084,61
Nombre de titres	55 936,574	314 182,400
Valeur liquidative unitaire	90,58	105,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,56	3,04
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13	1,78
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C en EUR		
Actif net	14 697 129,69	39 599 195,68
Nombre de titres	161 209,497	372 241,859
Valeur liquidative unitaire	91,16	106,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25	3,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	2,11

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	68 500	10 949 040,00	5,91
ALD SA	EUR	23 150	169 805,25	0,09
ALSTOM	EUR	223 000	5 039 800,00	2,72
ALTAREA	EUR	6 000	521 400,00	0,28
AUBAY	EUR	20 000	775 000,00	0,42
AXA SA	EUR	448 000	12 624 640,00	6,81
BIOMERIEUX	EUR	66 000	6 060 120,00	3,27
BONDUELLE SA	EUR	70 000	739 200,00	0,40
BUREAU VERITAS SA	EUR	47 000	1 104 970,00	0,59
COVIVIO SA	EUR	67 000	2 820 700,00	1,53
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	134 000	4 729 530,00	2,55
EDENRED	EUR	38 000	2 252 640,00	1,22
EIFFAGE	EUR	10 000	900 400,00	0,48
ENGIE	EUR	635 000	9 226 550,00	4,98
ESSILORLUXOTTICA	EUR	54 000	8 918 640,00	4,81
EURAZEO	EUR	26 000	1 467 700,00	0,79
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	102 000	570 180,00	0,31
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	28 000	3 262 000,00	1,76
GROUPE FNAC	EUR	80 000	1 856 000,00	1,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 990	5 172 102,00	2,80
ICADE EMGP	EUR	13 000	406 380,00	0,22
ID LOGISTICS GROUP	EUR	14 000	3 493 000,00	1,88
IMERYS SA	EUR	80 000	2 240 000,00	1,21
IPSOS	EUR	21 000	914 340,00	0,50
KERING	EUR	6 600	2 850 540,00	1,54
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	61 000	1 878 800,00	1,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	23 000	16 477 200,00	8,90
MAISONS DU MONDE	EUR	95 000	692 075,00	0,37
MANITOU BF	EUR	2 000	45 400,00	0,03
MCPHY ENERGY SA	EUR	30 000	154 800,00	0,09
NEOEN SA	EUR	100 000	2 762 000,00	1,49
NEXANS SA	EUR	17 000	1 309 850,00	0,71
NEXITY	EUR	112 000	1 564 640,00	0,85
PUBLICIS GROUPE	EUR	26 000	1 865 760,00	1,01
REMY COINTREAU	EUR	6 500	751 725,00	0,40
REXEL SA	EUR	41 000	873 300,00	0,47
S.O.I.T.E.C.	EUR	33 500	5 284 625,00	2,85
SANOFI	EUR	175 000	17 759 000,00	9,59
SPIE SA	EUR	23 000	632 960,00	0,34

OPCVM BFT FRANCE EMPLOI ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	345 000	2 499 525,00	1,35
THALES SA	EUR	65 000	8 651 500,00	4,67
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	58 000	1 784 080,00	0,96
VALEO SA	EUR	193 000	3 151 690,00	1,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	152 500	4 183 075,00	2,26
VINCI SA	EUR	70 000	7 351 400,00	3,97
VOLTALIA	EUR	100 000	1 026 000,00	0,55
WAVESTONE	EUR	13 000	644 800,00	0,35
WORLDLINE SA	EUR	163 500	4 357 275,00	2,35
TOTAL FRANCE			174 766 157,25	94,34
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	45 000	2 407 500,00	1,30
TOTAL LUXEMBOURG			2 407 500,00	1,30
PAYS-BAS				
EURONEXT NV	EUR	61 000	4 026 000,00	2,17
TOTAL PAYS-BAS			4 026 000,00	2,17
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	72 000	2 950 920,00	1,59
TOTAL SUISSE			2 950 920,00	1,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			184 150 577,25	99,40
TOTAL Actions et valeurs assimilées			184 150 577,25	99,40
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	103,7824	1 405 503,25	0,76
TOTAL FRANCE			1 405 503,25	0,76
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 405 503,25	0,76
TOTAL Organismes de placement collectif			1 405 503,25	0,76
Créances			21 382,31	0,01
Dettes			-419 364,25	-0,22
Comptes financiers			98 990,98	0,05
Actif net			185 257 089,54	100,00

Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part N-C	EUR	3,000	94 271,91	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part PERI C	EUR	581 607,660	100,33	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR MS-C	EUR	288,029	107 262,81	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR L-C	EUR	78 004,569	107,07	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR P-C	EUR	314 182,400	105,36	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR Part ESR-C	EUR	37 040,055	100,21	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR I-C	EUR	101,825	107 637,43	
Part BFT FRANCE EMPLOI ISR PM-C	EUR	372 241,859	106,38	

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
BFT FRANCE EMPLOI ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695001YN3Y7JV8RPV47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable,

il présentait une proportion de **88,40 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **CAC ALL TRADABLE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.081 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.069 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SANOFI	Santé	9,95 %	USA
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	9,93 %	FRA
AXA SA	Finance	6,98 %	FRA
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	6,30 %	FRA
ENGIE	Services publics	5,54 %	FRA
ESSILORLUXOTTICA	Santé	4,96 %	FRA
THALES SA	Industrie	4,82 %	FRA
VINCI SA (PARIS)	Industrie	4,66 %	FRA
HERMES INTERNATIONAL	Conso cyclique	4,16 %	FRA
BIOMERIEUX	Santé	3,40 %	FRA
STMICROELECTRONICS /P	Technologies de l'info.	3,33 %	SGP
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'info.	2,97 %	FRA
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services publics	2,39 %	FRA
EURONEXT NV PARIS	Finance	2,35 %	NLD
ID LOGISTICS GROUP	Industrie	2,05 %	FRA

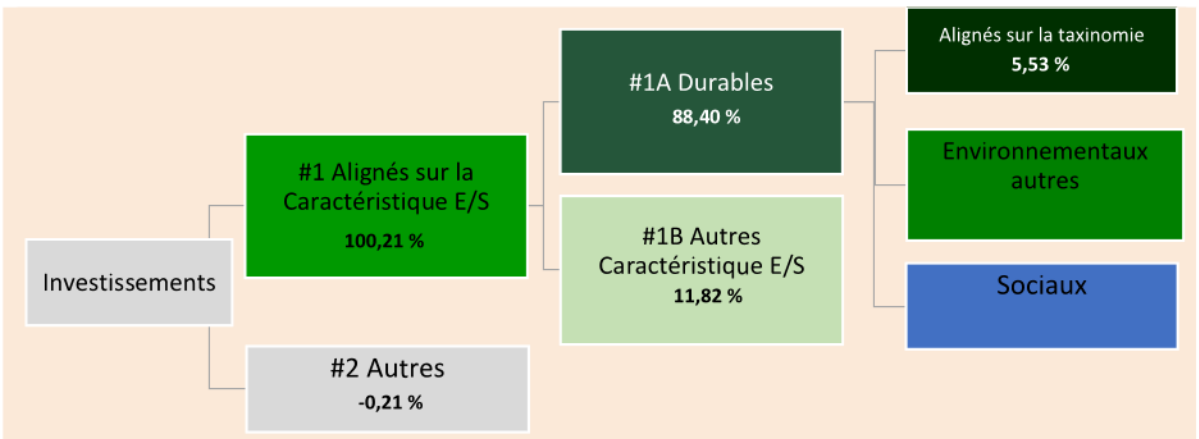


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part

des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Santé	19,52 %
Conso cyclique	18,66 %
Industrie	15,15 %
Finance	12,73 %
Services publics	9,44 %

Matériaux	7,34 %
Technologies de l'info.	7,30 %
Services de communication	3,89 %
Immobilier	2,68 %
Énergie	0,97 %
Fonds	0,64 %
Conso non cyclique	0,54 %
Liquidités	0,73 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,53 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

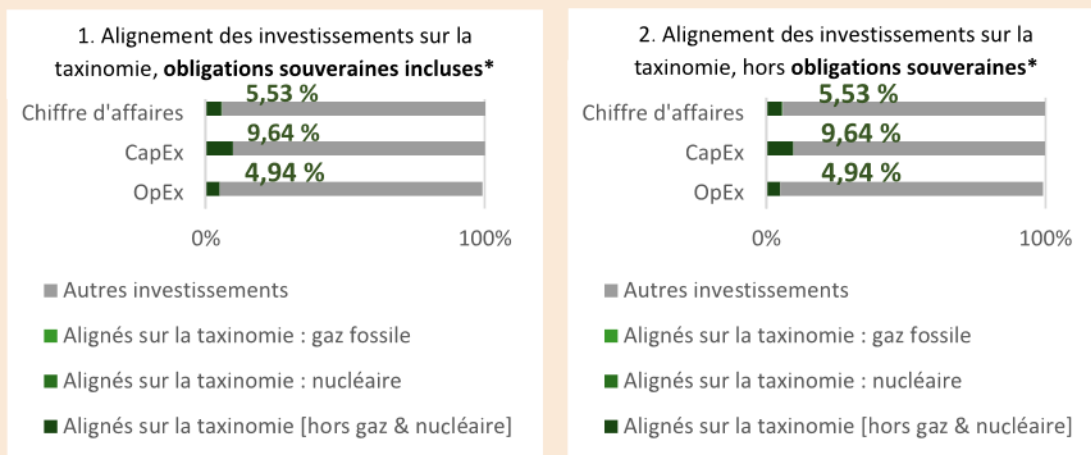
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,34 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,73 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris